



CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2012-2013

LE 24 JANVIER 2013

PROJET DE RÉSOLUTION

Situation entourant les travaux au 2^e étage du pavillon Hubert-Aquin

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU la lettre de Diane Demers, vice-rectrice au Soutien académique et à la Vie étudiante, et de Monique Goyette, vice-rectrice aux Affaires administratives et Financières, informant en date du 19 décembre 2012 les associations étudiantes de sciences humaines et de science politique et droit de « *travaux de remise en état effectués (sic) au 2^e étage du pavillon Hubert-Aquin* », travaux en vertu desquels leurs locaux associatifs modulaires ne seraient plus accessibles à compter du 20 décembre 2012 à 17 h;
- ATTENDU que la décision d'entreprendre ces travaux n'a pas été discutée avec les associations concernées, alors que, dès le lendemain de cette lettre, la collectivité fréquentant l'aire de circulation visée par ces travaux a constaté l'érection de murs « temporaires » de cloisonnement empêchant, jusqu'à une date indéterminée, toute circulation dans les corridors de cette aire et forçant, sans préavis, la fermeture du Café Aquin, provoquant la perte d'emploi de 15 étudiantes, étudiants;
- ATTENDU que la vice-rectrice au Soutien académique et à la Vie étudiante menace de faire payer ces travaux par l'Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH) sous prétexte qu'elle a été associée aux événements qui auraient conduit à des actes de « vandalisme » dans la partie du pavillon Hubert-Aquin visée par des « *travaux de remise en état* » des lieux;
- ATTENDU la présence accrue d'agentes et d'agents de sécurité à l'intérieur du pavillon Hubert-Aquin depuis le début de la session d'hiver 2013;
- ATTENDU l'installation de douze (12) nouvelles caméras de surveillance le vendredi 11 janvier 2013 dans les aires de circulation et sorties de secours du pavillon Hubert-Aquin, sans préavis aux personnes qui œuvrent dans les locaux situés dans les espaces visés;
- ATTENDU la lettre conjointe de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH), de l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit (AFESPED), de l'Association facultaire des étudiants et étudiantes en arts (AFEA), de l'Association facultaire des étudiants en langues et communications (AFELC), du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ) et du Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE) adressée le 10 janvier 2013 à la vice-rectrice Diane Demers « sur le conflit entourant la situation au pavillon Hubert-Aquin »;
- ATTENDU l'absence de réponse à cette lettre;
- ATTENDU la résolution adoptée par la Commission des études le 15 janvier 2013 « *sur les conséquences du projet de remise en état des locaux et des aires de circulation du pavillon Hubert-Aquin* »;

- ATTENDU la résolution adoptée par l'Assemblée départementale de science politique le 16 janvier 2013 « *concernant les travaux du 2^e étage du pavillon Aquin* »;
- ATTENDU la résolution adoptée par l'Assemblée départementale de sciences juridiques le 21 janvier 2013 « *concernant l'accès aux locaux étudiants au 2^e étage du pavillon A et au Café Aquin* »;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- DÉNONCE la décision précipitée et unilatérale de la direction de l'UQAM dans le dossier des travaux devant être effectués au 2^e étage du pavillon Hubert-Aquin.
- DÉPLORE le manque de confiance et la suspicion, notamment à l'égard des associations étudiantes, sous-jacents à cette décision et à celle d'accroître les mesures de sécurité au pavillon Hubert-Aquin (augmentation des effectifs d'agentes, d'agents de sécurité, installation de caméras de surveillance supplémentaires).
- DEMANDE que la direction de l'UQAM assure dans les meilleurs délais l'accès normal aux aires de circulation du pavillon Hubert-Aquin et aux locaux des associations étudiantes, des groupes étudiants et du Café Aquin.
- APPELLE toutes les parties prenantes dans la gestion de ce dossier à un dialogue honnête et constructif.
- DEMANDE à la direction de l'UQAM de renoncer à l'installation de caméras de surveillance supplémentaires dans la zone du pavillon Hubert-Aquin visée par les travaux de remise en état des locaux et ailleurs sur le campus, et à enlever toutes les caméras installées sans consultation depuis le 19 décembre 2012, compte tenu du coût excessif de cette installation et de l'absence d'une efficacité démontrée.
- DEMANDE à la direction de l'UQAM de dédommager les travailleuses et travailleurs qui ont subi des pertes de salaire à la suite de sa décision arbitraire du 19 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ